

**Commune de Puissalicon**

**ARRETE N° 2025-130**

**Interdiction de circuler et de stationner, autorisation de stationnement en raison du tournage d'un film**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 10 juillet 2025, par laquelle la société de production " Les films de la Sauvagère " représentée par Madame Lucie CABRERA, 5 rue Communieu – 69009 LYON, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation et le stationnement route de la Prade entre les parcelles B 2009 et B 1473, de stationner un camion rue de la Promenade devant le portail du bien cadastré B 1761, et de tourner une scène dans la cour de l'école de Puissalicon,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

**Arrête**

**Article 1**

Afin de permettre le tournage d'un film, la circulation, sauf les riverains, et le stationnement de tous les véhicules seront interdits route de la Prade entre les parcelles B 2009 et B 1473, le jeudi 24 juillet 2025.

**Article 2**

Le permissionnaire est autorisé à stationner un camion rue de la Promenade devant le portail du bien cadastré B 1761 le jeudi 31 juillet 2025.

**Article 3**

Le permissionnaire est autorisé à tourner une scène du film dans la cour de l'école de Puissalicon le jeudi 31 juillet 2025.

**Article 4**

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notification le 16/07/2025

Publication sur le site internet de la commune le 16/07/2025

Puissalicon le 16/07/2025

Michel FARENC  
Maire

